Lens : une femme traînée au sol et lynchée à coups de pieds par un migrant algérien, qui voulait lui voler son sac. “Il y en a marre d’avoir quelqu’un qui bénéficie d’allocations et qui commet de tels faits”

23/02/2022 à 20h25



Le 15 décembre, une quinquagénaire passe sous le pont Césarine, avenue Alfred-Maes, quand elle est agressée par deux hommes qui visent son sac. **Poussée contre le mur et traînée au sol** par l’un d’eux, la quinquagénaire résiste et le duo fuit, emportant juste les lunettes de vue de la victime. Tandis que les pompiers emmènent la victime au CH Lens, les policiers obtiennent une description des agresseurs. Quelques jours plus tard, un homme en garde à vue pour un vol à l’étalage à Noyelles-Godault correspond en tout point à la description de l’un des agresseurs. Face aux images des caméras, cet homme de 23 ans reconnaît sa participation. Mais, une fois son complice de 17 ans interpellé, **les deux se renvoient la balle.**

Jugé lundi, Abdel Raouf Baaziz (qui a quitté l’Algérie en 2018

suite à des menaces de mort) répète que c'est le mineur qui a voulu voler le sac. Lui dit avoir juste ramassé les lunettes. « *Faire un vol avec violence à une femme, je ne peux pas faire ça* », jure-t-il. Mais ça ne correspond ni aux déclarations de son complice ni aux vidéos ni au témoignage de la victime, encore choquée : « *Ils m'ont tapé, donné des coups de pied. Je n'arrivais plus à rien, je voyais ma mort…* » Son avocate, Me Debert, dénonce pour sa part « *la lâcheté* » et la « *déresponsabilisation* » **d'un homme qui accuse son complice mineur**, le procureur a requis un an de prison. Plus une peine complémentaire contre ce demandeur d'asile : l'interdiction du territoire français pour dix ans. « *Il y en a marre d'avoir quelqu'un en situation plus ou moins régulière, qui bénéficie d'allocations de 200 € pour se payer son cannabis et qui commet de tels faits* », justifie-t-il.

La VDN

(Merci à Adri)